

Par conséquent, pour résumer la situation telle que la perçoivent les propriétaires des lots boisés, les gouvernements subventionnent de façon inhérente la gestion des forêts sur les *terres de la Couronne* afin de créer des emplois et les grandes compagnies faussent les coûts de gestion forestière sur les *terres appartenant à l'industrie* qu'elles présentent comme une source d'approvisionnement pour leurs propres moulins; il faut, par conséquent, si nous voulons jouer franc jeu sur les marchés concurrentiels, soutenir financièrement la gestion forestière des *boisés privés*. Autrement, les prix du bois d'oeuvre pratiqués sur le marché ne permettent tout simplement pas de financer la gestion forestière. En fait, cette situation remet même en cause les investissements dans ce secteur, pour ce qui est de leur rendement.

*L'exploitation forestière par les propriétaires de boisés paie mal, si l'on part de la matière première car, en Colombie-Britannique comme dans d'autres régions, les opérations d'abattage et de transport à la scierie ne sont pas payantes. Si l'on pense à une juste récompense pour les efforts fournis, ce n'est pas payant d'exploiter des boisés. — Peter Sanders, président, Fédération des propriétaires de boisés de la Colombie-Britannique (fascicule 9:10).*

Les propriétaires des lots boisés sont également aux prises avec un certain nombre d'autres problèmes, affectant leur capacité d'investir dans leurs forêts, qui ne touchent pas les grands propriétaires forestiers comme le gouvernement et l'industrie. Il est bien connu, par exemple, que la durée de rotation des forêts dépasse la période de propriété moyenne, voire même, dans la plupart des cas, l'espérance de vie des propriétaires des lots boisés. Parmi les autres limites qui leur sont imposées, notons (i) l'incapacité, pour la majorité des propriétaires de boisés, de financer la gestion forestière, (ii) la nature même du marché, qui place les propriétaires de boisés dans la position de petits négociants obligés de traiter avec de gros acheteurs et (iii) le fait que dans beaucoup de régions, les propriétaires de boisés ne parviennent pas à vendre toute leur production. Un tel contexte est suffisant pour contrer les effets de toute mesure visant à stimuler l'investissement dans les forêts privées.

*Au Nouveau-Brunswick, nous avons un problème particulier en ce qui a trait à la gestion des petits boisés; en effet, je pense aux personnes âgées qui sont propriétaires de boisés. Elles possèdent peut-être 100 ou 200 acres de terrain et hésitent à récolter le bois parce que, si elles le font, elles doivent en faire rapport sur le formulaire qu'elles présentent pour avoir un supplément de revenu à la pension de vieillesse. Si elles font rapport de ce revenu supplémentaire, il se pourrait que, à moins qu'elles ne soient au courant au sujet des gains en capital, elles perdent leur supplément pour l'année suivante ou peut-être pendant une plus longue période, simplement parce*